



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR :
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE
Namur, le 10 NOV. 2005
Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN **Elio DI RUPO**

Feuille n° 7/27 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)
de 2.000 EH et plus (Ia) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, isoloir, activité indus. ou artisanale
de moins de 2.000 EH (Ib) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, isoloir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, isoloir, activité indus. ou artisanale
Assainissement autonome communal (Ib) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, isoloir, activité indus. ou artisanale
Assainissement transitoire (III) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, isoloir, activité indus. ou artisanale

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE
Cas généraux
existant, adjugé ou en construction, à réaliser
Station de pompage
Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire
Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique : existante, adjugé ou en construction, à réaliser
Station à statut particulier : privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES
Dégorgement - Exhaure
Station de pompage
Bassin d'orage
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Lacroix - B-6000 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines (Mise à jour : 1/10/2005)
Captage public
Zones de protection de captage agréées : Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)
Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2007)
Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours voûtés

SOURCE DGATLP
Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)
Les zones ou affectations des différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.
Limite administrative
--- Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN (Mise à jour : 26/07/2005)
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394
Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
Traitement des données : DEA et SPGE

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Nature 2000
Limite naturelle
●●●● Sous-bassin hydrographique

